

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	25	
Représentés :	8	
Non représentés :	0	
		Séance du 11 juillet 2023
Votants :	33	L'an deux mille-vingt-trois et le onze juillet, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le trente juin, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
		Étaient présents également :
Samuel MONTGERMONT, Christophe MOURGEON, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire. Evelyne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Younès BOUROHI, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Quentin ROUVIERE, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Carine BLANC-TESTE, Annie MILLET, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Sandy ROUVEL, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Simon BERTHE		
Étaient absents et non représentés : Néant		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AITANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

Régularisation de l'Emprise du Domaine Public Désaffectation, Déclassement et vente d'une partie issue du Domaine Public

Monsieur Stéphane MICHEL, Maire Adjoint délégué à la Ville en Transition explique que depuis plus de 40 ans, le mur de clôture de la parcelle cadastrée A 1069, située au 59, Avenue Pierre et Marie Curie, a été édifié sur le Domaine Public, intégrant de ce fait une partie de Domaine Public à ladite parcelle.

Afin de régulariser cette situation, Monsieur MICHEL propose de désaffecter, de déclasser du Domaine Public la parcelle cadastrée A n° 2 902 d'une superficie de 92 m², parcelle issue du Domaine Public et de la céder au prix de 12,00 €/m², soit 1 104,00 €, au profit de Monsieur Jean-François ONDE et de Madame Aline GIRARDOT demeurant au 59, Avenue Pierre et Marie Curie à Monteux.

Monsieur MICHEL précise que l'ensemble des frais lié à cette opération sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, Monsieur MICHEL entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de France Domaine
Vu le plan de bornage, de division et de cession,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 5 juillet 2023,

Considérant que la situation existe depuis plus de 40 ans,
Considérant l'accord des 2 parties pour régulariser la situation,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Désaffecter et Déclasser une partie du Domaine Public pour une superficie de 92 m²,
- Céder la nouvelle parcelle cadastrée A n° 2902 issue du Domaine Public d'une superficie de 92 m² au prix de 12,00 € soit 1 104,00 € au profit de Monsieur Jean-François ONDE et de Madame Aline GIRARDOT demeurant au 59, Avenue Pierre et Marie Curie à Monteux.

PRECISE que :

- Les actes seront signés par devant notaires,
- Les notaires rédacteurs des actes procèderont sous leur responsabilité aux formalités de purges des privilèges et hypothèques,
- La recette sera inscrite au budget s'y rapportant,
- En cas d'empêchement de Monsieur le Maire, Monsieur Stéphane MICHEL, en qualité d'Adjoint délégué à la Ville en Transition sera autorisé à signer tous les actes et documents relatifs à cette cession.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le : 15.11.2023

Publié le : 15.11.2023

Notifié le :

Christian GROS

Maire de MONTEUX

Mohammed AÏTANE

Secrétaire de séance